

Le Sépey, le 10 septembre 2014



Comité de Direction de l'AISOL

1863 Le Sépey

***Le Comité de direction aux membres
du Conseil intercommunal de l'AISOL***

Préavis n°4/2014 du Comité de direction au Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin concernant l'achat de mobilier et d'équipement pour l'aménagement du collège secondaire au Sépey

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But du préavis

Le but du présent préavis est d'octroyer au Comité de direction de l'AISOL un crédit visant à permettre l'aménagement des locaux du collège secondaire au Sépey.

2. Historique

Le 6 juin 2013, votre Autorité se prononçait sur l'enclassement des élèves de secondaire de l'ESOL au Sépey. Pour se faire, un nouveau bâtiment scolaire est en cours de construction et accueillera les degrés 9 à 11 Harmos dès la rentrée 2015. Comme indiqué dans le préavis 2/2013, l'AISOL ne pouvant pas participer à l'investissement de départ, il était prévu que les coûts de construction ainsi que d'acquisition du mobilier et des équipements soient à charge des communes des Ormonts. Les travaux de construction ont commencé au début de l'été 2014 et vont bon train.

3. Compétences en matière de mobilier et d'équipement

Dans le cadre de l'étude, par le Comité de direction, de modification des statuts de l'AISOL afin de les adapter aux normes et lois en vigueur, la question de l'acquisition et de l'entretien du mobilier s'est posée. En effet, les statuts actuels indiquent, à l'article 20, alinéa I, que le Comité de direction est compétent pour l'acquisition du mobilier et du matériel. Dans ce sens, une réflexion a été mise en place avec les Municipalités des communes membres de l'Association afin de déterminer la solution la plus pertinente en matière de mobilier et d'équipement.

Après une étude approfondie et détaillée, il s'est avéré qu'il est compliqué pour l'AISOL d'être en charge de l'achat et de l'entretien du mobilier et des équipements pour tous les bâtiments scolaires de l'ESOL. Ce notamment pour des questions pratiques, puisque les bâtiments restent propriété des communes et qu'il n'est pas toujours aisé de séparer les murs du mobilier et des équipements.

Néanmoins, le Comité de direction de l'AISOL et les Municipalités des communes de l'Association sont d'avis qu'un grand pas peut d'ores et déjà être fait en attribuant des compétences concernant le mobilier et l'équipement au Conseil de direction de l'AISOL. En effet, le collège secondaire au Sépey, comme entité indépendante et accueillant des élèves des trois communes, pourra être exploité et entièrement géré par l'AISOL. Les communes des Ormonts, constructrices du bâtiment, loueront le bâtiment vide à l'AISOL qui se chargera, quant à elle, de l'équipement intérieur et de son exploitation. Ceci concerne non seulement l'acquisition du mobilier et de l'équipement, objet du présent préavis, mais également de son entretien et de la gestion du réfectoire scolaire.

4. Comité de projet

Pour que la construction du collège des secondaires avance, il était important que des décisions concernant le mobilier et les équipements soient prises rapidement, notamment afin de déterminer des informations techniques telles que l'électricité, l'eau et les aérations. Les communes des Ormonts se sont jusqu'à maintenant chargées de définir les besoins en mobilier et équipement, en particulier pour les classes spéciales et le réfectoire scolaire qui nécessitent des équipements particuliers. Les Municipales des écoles et membres du Comité de direction de l' AISOL, Mmes Gretel Ginier et Myriam Dégallier, le Directeur de l' ESOL, M. Michele Cherubini, le technicien communal des deux communes, M. Jacques Pittet, ainsi que le bureau d'aide à maître d'ouvrage (BAMO), Vallat-Partenaire, se sont occupés de cette tâche. Les enseignants concernés ont également été consultés ainsi que les services cantonaux. En cas d'acceptation du présent préavis, il est proposé que M. Eric Barroud, président du Comité de direction de l' AISOL rejoigne le groupe de projet pour la suite de la procédure.

5. Mobilier et équipements

Comme indiqué dans le point précédent, des démarches ont d'ores et déjà débuté afin de définir la planification de certaines salles spéciales. Les services cantonaux concernés ainsi que la direction de l' ESOL ont été associés à ces démarches afin de définir les équipements et le mobilier adaptés aux directives et aux attentes des utilisateurs. Des visites d'établissements scolaires ont été faites afin de s'inspirer des bonnes idées. Il est prévu d'aménager le collège des secondaires selon les directives cantonales, qui ne laissent souvent que très peu de marge, en y ajoutant des équipements modernes afin de donner un cadre d'étude performant aux élèves et aux enseignants de l' ESOL.

6. Marchés publics

L' AISOL, tout comme les communes, est soumise à la loi sur les marchés publics. Les procédures à suivre étant relativement compliquées, dépendantes du marché défini et du montant concerné et soumises à recours, le Comité de direction propose de s'adjuger l'aide d'un bureau spécialisé. Dans ce sens, il est proposé de travailler avec le bureau Vallat-Partenaires, qui est également BAMO des communes des Ormonts pour la construction du collège secondaire. Ceci permettra également une bonne et rapide coordination entre l' AISOL, les communes des Ormonts et l'entreprise Guillet Construction, en charge de la construction du bâtiment et la mise en place de certains équipements.

7. Budget

Les communes des Ormonts avaient défini un budget pour l'acquisition de mobilier et de l'équipement. Ces coûts faisaient partie intégrante du crédit de construction demandé aux conseils communaux des deux communes. Le Comité de direction de l' AISOL vous propose donc de reprendre ce budget :

	HT	TTC
Salles de classe	CHF 192'000	CHF 207'360
Locaux annexes	CHF 62'500	CHF 67'500
Mobilier et équipement salles spéciales	CHF 240'000	CHF 259'200
Equipement salle de sport	CHF 190'000	CHF 205'200
Mobilier et équipements réfectoire	CHF 89'100	CHF 96'228
Equipement cuisine	CHF 285'000	CHF 307'800
Signalétique	CHF 8'000	CHF 8'640
Divers	CHF 39'881	CHF 43'072
Total mobilier et équipement		CHF 1'195'000
<u>Bureau d'aide au maître d'ouvrage</u>		<u>CHF 30'000</u>
TOTAL		CHF 1'225'000

8. Financement

Afin d'acquérir le mobilier et les équipements, le Comité de direction procédera à un emprunt bancaire, dont les taux sont actuellement très avantageux. Les nouvelles charges de fonctionnement (conciergerie, amortissement, assurance, ...) qui découlent de cet investissement figureront dans le budget de fonctionnement de l' AISOL dès 2015.

9. Loyer

Comme indiqué précédemment, les communes des Ormonts se chargent de la construction du collège des secondaires. L' AISOL se charge quant à elle, d'équiper et de meubler ce bâtiment, mais également de l'organisation des repas dans le réfectoire scolaire ainsi que de l'engagement d'un concierge. Les communes des Ormonts restent propriétaires des murs et factureront un loyer à l' AISOL.

10. Conclusion

Le Comité de direction a envisagé et étudié attentivement différentes variantes en matière de gestion du mobilier scolaire. La solution, proposée dans le présent préavis, en accord avec les 3 communes, qui donne à l' AISOL l'entière compétence en matière de mobilier et d'équipement pour le collège secondaire au Sépey, est la solution idéale. En effet, en louant l'entier du bâtiment, l' AISOL peut se charger de la totalité de son exploitation, et ainsi garantir une parfaite coordination entre les différents services (réfectoire scolaire, concierge, mobilier, ...). Le tout, bien entendu, pour améliorer le confort des utilisateurs, des enseignants et des élèves des trois communes.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES ORMONTS ET LEYSIN, DANS SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2014

Vu le préavis n°4-2014 du 10 septembre 2014, relatif à l'achat de mobilier et d'équipement pour l'aménagement du collège secondaires au Sépey ;

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

DECIDE


Sous réserve de l'approbation du plafond d'endettement par le Canton

1. D'autoriser le Comité de direction à procéder à l'achat de matériel et d'équipement pour le collège secondaires au Sépey;
2. De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 1'225'000.00 en procédant à un emprunt au meilleur taux auprès d'un établissement reconnu par l'Etat.
3. D'amortir ce montant sur 10 ans et ce dès le budget 2016.

Approuvé par le comité de direction dans sa séance du 17 septembre 2014.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Eric Barroud

La Secrétaire :



Micheline Nauer

Déléguée du Comité de direction : Gretel GINIER